



Le repas est un instant fort dans la vie de nos établissements. Il rythme la journée en EHPAD et représente, pour la plupart des résidents, un plaisir quotidien. L'acte alimentaire participe au bien-être général de la personne. Le repas favorise la création de liens sociaux entre les résidents et répond à des besoins nutritionnels spécifiques, surtout chez les personnes âgées.

Le choix des menus est assuré sous le contrôle de professionnels (diététicienne, médecins, cuisiniers,...) dans le cadre d'une commission nutrition qui se réunit 2 fois par an.

Dans la mesure des capacités financières de l'établissement, les menus sont modifiés en fonction des prescriptions médicales et des régimes particuliers. L'établissement s'engage au respect des régimes médicalement nécessaires aux résidents.

Les repas sont préparés par :

- par le service restauration du CHR d'Orléans (UCPA) pour la résidence Le Bois fleuri
- par des cuisiniers sur place pour les résidences Pierre Pagot et Les Ecureuils.



La personne accompagnée peut s'absenter librement. Cependant, et afin d'éviter des recherches inutiles, **il est demandé de prévenir en cas d'absence prévue pour l'un des repas et pour toute absence de plus d'une demi-journée (3h ou plus).**

Les repas sont servis en salle à manger ou en chambre si l'état de santé du résident le justifie (avis médical et paramédical). Des collations sont proposées à plusieurs moments de la journée et de la nuit et notamment en période de forte chaleur.



Les repas en EHPAD



En vue de favoriser le plaisir des résidents tout en stimulant leurs autonomie et indépendance au moment du repas, plusieurs actions sont mises en œuvre :

- respecter les textures alimentaires pour chaque résident,
- laisser le résident manger seul avec une stimulation et une guidance verbale pour enclencher l'automatisme de mise en bouche,
- faire attention à la présentation des plats en évitant de mélanger les aliments afin que chaque élément puisse être différencié (légumes / viande),
- favoriser l'entraide à table entre résidents,
- proposer des sandwiches ou du manger-main lorsqu'un résident n'a pas d'appétit ou refuse de manger.



Le résident peut associer les personnes de son choix à son déjeuner, dans le respect de l'intimité des autres résidents, dans la limite des possibilités offertes par le service restauration et dans les lieux affectés à cet effet. Cela n'est possible qu'après en avoir informé le cadre de santé ou l'équipe soignante, au moins **48 heures à l'avance**.

Le prix du repas est actuellement de **11,50 €** (montant révisé annuellement par le Conseil de surveillance du CHR d'Orléans).

Les proches du résident peuvent choisir d'apporter leur repas et ont la possibilité de le faire réchauffer sur place, au self réservé au personnel.



Des repas à thème sont proposés au cours de l'année : anniversaires, barbecue, chandeleur... ainsi que des repas à l'extérieur comme des sorties au restaurant et des pique-niques.

